

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Vous n'avez pas de mitrailleuses Gatling ?

Sir JOHN A. MACDONALD: Non.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Vous servez-vous d'éclairieurs sauvages ?

Sir JOHN A. MACDONALD: Il y a quelques Sauvages et quelques Métis. Dix Sauvages du Sang ont été employés cette année près des montagnes Rocheuses.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quel est le nombre d'hommes ?

Sir JOHN A. MACDONALD: Il y a 45 hommes, y compris les médecins; les officiers, comprennent un commissaire, un assistant commissaire, onze surintendants, trente-deux inspecteurs, un chirurgien sénior, six assistants chirurgiens et deux vétérinaires.

M. WATSON: Je remarque que 15 tonnes et demie de houille ont été achetées à Medicine-Hat, moyennant \$16 la tonne. Ce chiffre est exorbitant pour la houille dans cette région.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député peut croire que ces achats sont faits à des prix aussi réduits que possible. Il peut arriver que l'on ait besoin de s'approvisionner promptement et il peut arriver que ce soit de la houille dure. En tout cas, les approvisionnements de la police à cheval sont tous fournis par soumissions, et le gouvernement accepte le meilleur article qu'il peut trouver au plus bas prix.

M. WATSON: C'est une erreur de fournir de la houille dure à \$16 la tonne, quand on peut avoir du charbon de terre mou à si bon marché. Le charbon de terre mou se vend \$7 la tonne à Winnipeg, et ce qui est bon pour la ville de Winnipeg devrait être assez bon pour la police à cheval.

Sir JOHN A. MACDONALD: On devrait se fier au gouvernement pour l'achat de la houille destinée à la police.

M. WATSON: On s'y fie lorsqu'il paie \$16 la tonne la houille destinée aux casernes de la police dans une région houillère.

Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session \$25,000 00

M. MILLS: Je rappellerai à l'honorable monsieur qu'il est très-opportun, dans le but de soumettre la question au comité, que nous ayons les jugements rendus par les juges dans les différentes élections contestées dans les diverses provinces, et rapportés au parlement, ainsi que le rapport ordinaire ou la conclusion destinée à l'Orateur. C'est ce qui se fait en Angleterre. Ces jugements sont publiés en un volume et les membres de la Chambre et tout le monde peuvent facilement y avoir accès. En vertu du système actuel, les jugements, dans les différentes provinces, sont publiés dans les revues légales de ces provinces et comme la même loi électorale existe pour toute la Confédération, il est opportun que nous voyons comment les tribunaux interprètent la loi dans toutes les provinces. Pour que nous ayons cela, il est nécessaire que cette Chambre prennent les moyens de publier ces jugements. Ils pourraient être publiés sous le même format, le format in-octavo, que les statuts; cela ne formerait qu'un seul volume pour cinq ans. La dépense ne serait pas très grande.

Il y a une question sur laquelle je me permettrai d'attirer l'attention du premier ministre et du ministre de la justice, et c'est la question de savoir jusqu'à quel point les témoignages devront être compris dans le jugement. Naturellement, si le juge n'a pas le soin d'exposer toutes les raisons qui le portent à rendre son jugement, il peut être nécessaire d'avoir les témoignages; mais si le ministre de la justice exprimait une opinion sur cette question, les jugements

seraient peut-être suffisamment motivés pour dispenser de la publication des témoignages. Il serait très opportun que cela fût fait et je saisis cette occasion pour soumettre la chose au comité.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable monsieur m'a parlé de cette question l'autre jour, et m'a montré le rapport d'une cause d'élection jugée par les tribunaux anglais. Il importe que toutes les décisions relatives aux élections contestées soient recueillies et je n'ai aucun doute que le ministre de la justice admettra avec moi qu'il est très opportun que tous les rapports des diverses causes d'élections soient réunis, publiés de temps à autre dans un volume et soumis au parlement. Le ministre de la justice examinera le point soulevé par l'honorable député relativement à la question de savoir si l'on devrait publier non-seulement le jugement, mais aussi les témoignages.

Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine..... \$2,000 00

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je remarque que dans le rapport de l'auditeur général de 1882, on fait des allocations trimestrielles de \$15.62. En vertu de quel principe cela est-il fait ?

M. BOWELL: Ce sont les différents officiers appartenant aux différents corps de l'armée impériale qui sont stationnés dans les divers postes de la Confédération, depuis Victoria jusqu'à Halifax. La commutation est faite sur le droit supposé qu'ils paient sur les articles importés pour l'usage de la pension. C'est le montant calculé il y a quelques années et, comme l'honorable monsieur le sait, il comprend les vins et les articles nécessaires à la pension. Autrefois cela coûtait \$1,000 et \$5,000; cela a diminué graduellement et, aujourd'hui, je crois le montant est de \$2,000.

Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest \$96,707.29

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne vois aucun mémoire au sujet de ce crédit.

M. WHITE (Cardwell): Il y a une augmentation de \$1,500 pour le coût des élections, une augmentation de \$200 pour la papeterie, les télégrammes, frais de port, etc., une augmentation de \$8,000 pour chemins et ponts, une augmentation de \$12,507.29 pour les écoles, une augmentation de \$300 pour conseil d'avocat, montant qui, auparavant, était donné au juge Richardson. La somme aujourd'hui demandée est de \$500 au lieu de \$300 comme auparavant. Il y a une diminution de \$500 dans l'allocation donnée au lieutenant-colonel Hugh Richardson, pour lui tenir lieu du logement gratuit qu'il avait autrefois à Battleford. Il y a aussi une réduction au sujet des voûtes construites l'année dernière, en ce qu'il n'est pas nécessaire de répéter le montant affecté à ces travaux. Il y a une réduction au sujet des coffres-forts, des index, etc., au bureau d'enregistrement d'Edmonton. Il y a une augmentation pour la rémunération des commis employés au conseil du Nord-Ouest, laquelle s'élève à \$1,600. Il y a une augmentation de \$500 pour livres de droit et pour souscriptions à des journaux pour le conseil du Nord-Ouest, et il y a une augmentation de \$500 pour dépenses imprévues. Je pourrais donner à l'honorable député, au sujet de cette question, plus de détails tels que les a fournis le lieutenant-gouverneur.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ces dépenses qu'il nous faut payer s'élevaient aujourd'hui à environ \$100,000. Ce gouvernement du Nord-Ouest, tel qu'il existe aujourd'hui, a-t-il des revenus qui lui soient propres, ou espère-t-il en avoir, ou allons-nous, à mesure que les besoins du pays augmentent, augmenter ce crédit à l'infini, car ce crédit peut devenir considérable dans peu d'années ?

M. WHITE (Cardwell): Il y a un revenu, et un revenu croissant provenant des permis et, comme les territoires sont